

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 3 février 2025, à l'adoption du règlement suivant :

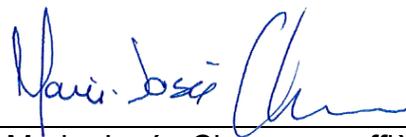
- Règlement numéro RRU2-68-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'interdire certains usages commerciaux en bordure des rues Notre-Dame et Saint-Antoine Nord.*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 10 février 2025, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande au soussigné à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 10 février 2025.



Marie-Josée Charron, greffière